

RECENSEMENT DES OVINS ET DES CAPRINS en PACA

Année 2022

Obligatoire à partir d'un animal, à renvoyer avant le **31/01/2023** à votre antenne départementale de l'EdE Régional PACA (cf adresse sur courrier joint)

N° Téléphone :

Courriel :

N° d'exploitation :



Mon effectif caprin au 1er janvier 2023 est de :

Caprins lait (♂ + ♀) de plus de 6 mois :
(Pour la production de lait et/ou de fromages)

Caprins viande, mohair ou de compagnie :
(♂ + ♀) de plus de 6 mois

Dans mon élevage caprin, il est né en 2022 (prendre en compte tous les caprins qui sont nés dans l'année. Ceux qui sont encore présents mais aussi les vendus, les morts, et les autoconsommés) :

Chevreaux issus de troupeau laitier :

Chevreaux viande, mohair ou de compagnie :

Je n'ai plus de caprins depuis le : __ / __ / ____ et je ne compte plus en détenir.
(Cette information nous permettra d'arrêter votre atelier caprin)



Mon effectif ovin au 1er janvier 2023 est de :

Ovins viande, laine ou de compagnie :
(♂ + ♀) de plus de 6 mois

Ovins lait (♂ + ♀) de plus de 6 mois :
(Pour la production de lait et/ou de fromages)

Dans mon élevage ovin, il est né en 2022 (prendre en compte tous les agneaux qui sont nés dans l'année. Ceux qui sont encore présents mais aussi les vendus, les morts, et les autoconsommés) :

Agneaux viande, laine ou de compagnie :

Agneaux issus du troupeau laitier :

Je n'ai plus d'ovins depuis le : __ / __ / ____ et je ne compte plus en détenir.
(Cette information nous permettra d'arrêter votre atelier ovin)

Pour les exploitations ayant acheté des animaux pour l'engraissement:

J'ai introduit, en 2022, sur mon exploitation

chevreaux pour l'engraissement.

J'ai introduit, en 2022, sur mon exploitation

agneaux pour l'engraissement.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à, le __ / __ / ____

Signature :

Cette déclaration annuelle est obligatoire, conformément à l'arrêté du 19 décembre 2005 modifié, relatif à l'identification des animaux des espèces ovine et caprine. Elle sera demandée lors des contrôles effectués par l'administration.

Cette déclaration permet de calculer le montant de votre CVO équarrissage ainsi que le montant du forfait annuel élevage. Faute de recensement, c'est le forfait annuel le plus élevé qui vous sera facturé. Ce forfait ne pourra en aucun cas être modifié.

Attention : Ne pas prendre les critères du recensement pour la déclaration d'aide ovine.

Exemplaire à renvoyer

IDENPaca321 V8 29.11.2021

RECENSEMENT DES OVINS ET DES CAPRINS en PACA

Année 2022

Obligatoire à partir d'un animal, à conserver 5 ans

N° d'exploitation :



Mon effectif caprin au 1er janvier 2023 est de :	Dans mon élevage caprin, il est né en 2022 (prendre en compte tous les caprins qui sont nés dans l'année. Ceux qui sont encore présents mais aussi les vendus, les morts, et les autoconsommés):
Caprins lait (♂ + ♀) de plus de 6 mois : (Pour la production de lait et/ou de fromages)	Chevreaux issus de troupeau laitier :
Caprins viande, mohair ou de compagnie : (♂ + ♀) de plus de 6 mois	Chevreaux viande, mohair ou de compagnie :

Je n'ai plus de caprins depuis le : __ / __ / ____ et je ne compte plus en détenir.
(Cette information nous permettra d'arrêter votre atelier caprin)



Mon effectif ovin au 1er janvier 2023 est de :	Dans mon élevage ovin, il est né en 2022 (prendre en compte tous les agneaux qui sont nés dans l'année. Ceux qui sont encore présents mais aussi les vendus, les morts, et les autoconsommés):
Ovins viande, laine ou de compagnie : (♂ + ♀) de plus de 6 mois	Agneaux viande, laine ou de compagnie :
Ovins lait (♂ + ♀) de plus de 6 mois : (Pour la production de lait et/ou de fromages)	Agneaux issus du troupeau laitier :

Je n'ai plus d'ovins depuis le : __ / __ / ____ et je ne compte plus en détenir.
(Cette information nous permettra d'arrêter votre atelier ovin)

Pour les exploitations ayant acheté des animaux pour l'engraissement:

J'ai introduit, en 2022, sur mon exploitation chevreaux pour l'engraissement.
J'ai introduit, en 2022, sur mon exploitation agneaux pour l'engraissement.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à, le __ / __ / ____ Signature :

Cette déclaration annuelle est obligatoire, conformément à l'arrêté du 19 décembre 2005 modifié, relatif à l'identification des animaux des espèces ovine et caprine. Elle sera demandée lors des contrôles effectués par l'administration.

Cette déclaration permet de calculer le montant de votre CVO équarrissage ainsi que le montant du forfait annuel élevage. Faute de recensement, c'est le forfait annuel le plus élevé qui vous sera facturé. Ce forfait ne pourra en aucun cas être modifié.

Attention : Ne pas prendre les critères du recensement pour la déclaration d'aide ovine.